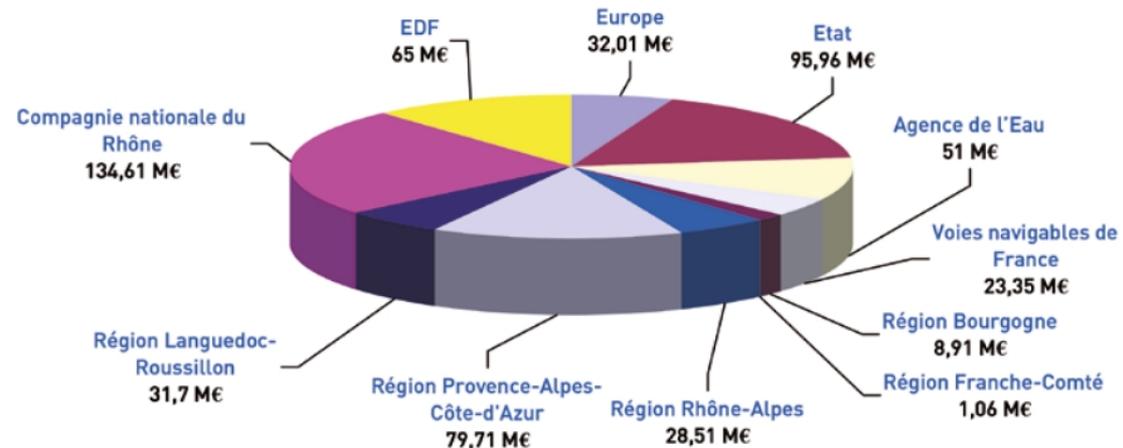


# Les financements Plan Rhône

## Les objectifs du CPIER

- Accompagner la mise en oeuvre du Plan Rhône
- Fédérer les nombreux acteurs et permettre l'expression d'une solidarité entre les territoires
- Contractualiser les engagements financiers des partenaires du Plan Rhône pour un total de 850 M€ de projets de développement durable sur l'axe Rhône-Saône.

→ Les engagements financiers des partenaires pour 2015-2020



2015/2020

Montants prévisionnels pour le volet « inondations » du CPIER : 259 M€  
dont Programme Opérationnel Inter-régional (POI) FEDER : 9,22M€

## Inondations

Protéger les riverains du Rhône et de la Saône

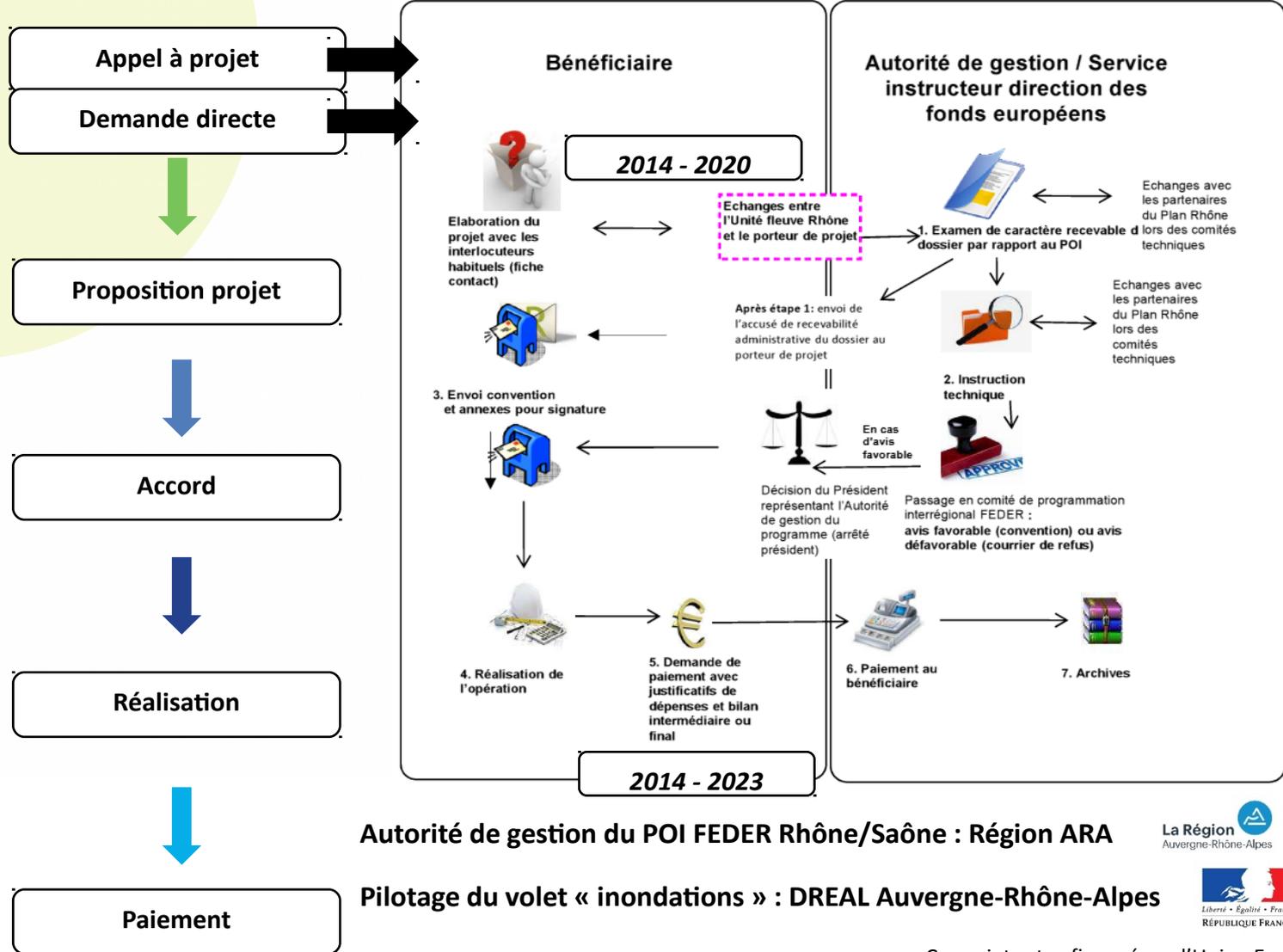
4 types d'actions :

- Agir sur l'aléa : 223 M€
- **Réduire la vulnérabilité des territoires : 19 M€**
- Savoir mieux vivre avec le risque : 15 M€
- Constituer et consolider les maîtrises d'ouvrages : 2 M€

Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne

# Comment mobiliser les financements européens pour réduire la vulnérabilité des entreprises exposées aux inondations du Rhône et de la Saône ?

Schéma extrait du DOMO – POI FEDER Rhône Saône



Autorité de gestion du POI FEDER Rhône/Saône : Région ARA



Pilotage du volet « inondations » : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes



Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne



# Comment mobiliser les financements européens pour réduire la vulnérabilité

Réduire la vulnérabilité des territoires  
**19 M€**

CPIER + POIFEDER

## des entreprises exposées aux inondations du Rhône et de la Saône ?

Document de référence = **Document de mise en œuvre (DOMO) Programme opérationnel interrégional Rhône Saône 2014-2020**

Type d'action 2 : « Réaliser des investissements de prévention et de réduction de la vulnérabilité des activités économiques et de l'habitat »

QUI?	OÙ?	QUOI?	COMMENT?
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Entreprises privées et leurs groupements, propriétaire privé <u>si</u> personne morale, organismes consulaires, collectivités, associations, syndicats,...</li><li>✓ Toute taille d'entreprises</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Territoires inondables par le Rhône/Saône (submersion directe, crue extrême Q1000) y compris confluences</li><li>✓ Entreprises, bâtiments, commerces, ...<u>existants</u></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ <b>Études</b> : diagnostics de vulnérabilité au risque inondation, expertise hydraulique, anticipation/alerte,...</li><li>✓ <b>Mesures techniques de réduction de la vulnérabilité</b> : travaux de renforcement / de rehaussement du bâti, installation de batardeaux, surélévation des équipements stratégiques, adaptation des installations électriques, ...</li><li>✓ <b>Mesures organisationnelles de gestion de crise</b> : plan de continuité d'activité, formation, sensibilisation, ...</li><li>✓ <b>Dispositifs d'accompagnement</b> et capitalisation des bonnes pratiques</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>👉 <b>Personne physique</b> ⇒ Portage par une personne morale ou une structure intermédiaire – éligibilité à étudier avec l'instructeur FEDER</li><li>👉 <b>Inondation des affluents, ruissellement, remontée de nappe, effet indirect des inondations (coupures réseaux, ...)</b> ⇒ plusieurs scénarios dans le diagnostic ; abondement de la collectivité pour les autres zones et/ou fonds Barnier si PPRi</li><li>👉 <b>Travaux augmentant la capacité de production (ex achat d'une nouvelle machine dont le moteur est surélevé mais permettant de produire 20% de plus)</b> ⇒ indiquer la part liée à la résilience et la part liée à l'augmentation de capacité à produire</li><li>👉 <b>Distorsion de concurrence, amélioration sensible du fonctionnement de l'entreprise</b></li><li>👉 <b>Mise en conformité (ICPE, accessibilité PMR, ...)</b> ⇒ indiquer la part liée à la résilience et la part liée à la mise en conformité</li></ul>
		<ul style="list-style-type: none"><li>✓ <b>Diagnostic obligatoire pour financement des travaux</b></li><li>✓ Démarche globale recherchant les économies d'échelle - ex. diagnostics organisés par CCI / CMA / EPCI</li><li>✓ <b>Pertinence économique de la mesure justifiée</b> : ex Analyse Coût-Bénéfice</li><li>✓ <b>Taux d'intervention FEDER moyen : 50% des dépenses éligibles retenues</b> (fonction de l'instruction et des disponibilités du programme). Taux maxi : 80% en fonction de la mobilisation des autres partenaires du Plan Rhône.</li><li>✓ Vigilance de l'Europe sur autres dimensions : développement durable, égalité des chances et non-discrimination, égalité entre les femmes et les hommes,...</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>👉 <b>Action individuelle</b> ⇒ organisation collective : projets mutualisés, commande groupée, ...</li><li>👉 <b>Pertinence économique vis-à-vis de la réduction des dommages non justifiée</b> ⇒ développement des méthodes d'ACB spécifiques et retours d'expérience</li></ul>

Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne

Réduire la  
vulnérabilité  
des  
territoires  
19 M€

# → Comment mobiliser les financements européens pour réduire la vulnérabilité des entreprises exposées aux inondations du Rhône et de la Saône ?

## Plus d'informations :

Se reporter au Document de mise en œuvre (DOMO) téléchargeable sur le site Internet du POI via le lien suivant :

[www.poi.europe-en-rhonealpes.eu](http://www.poi.europe-en-rhonealpes.eu)

## Pour porter un projet :

Rubrique « j'ai un projet » pour déposer une fiche contact au titre du CPIER Plan Rhône 2015-2020 et/ou du Programme opérationnel Interrégional (POI) FEDER Rhône Saône 2014-2020

[monprojetfederra@auvergnerhonealpes.fr](mailto:monprojetfederra@auvergnerhonealpes.fr)

[pole-plan-rhone.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr](mailto:pole-plan-rhone.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr)

Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne